

Annexes au Règlement

FUILLA

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021

Emplacements réservés (L.151-41)  
Préservation de la diversité commerciale (L.151-16)  
Eléments du patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L.151-19)  
Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23)



## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME)

### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES : FUILLA

N°	TYPE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE (M <sup>2</sup> )
18-ER-01	Voies et ouvrages publics	Création d'une aire de retournement (défense incendie)	COMMUNE	B1545p, B1597p	77
18-ER-02	Voies et ouvrages publics	Elargissement de voirie	COMMUNE	B510p	75
18-ER-03	Voies et ouvrages publics	Création d'une aire de retournement	COMMUNE	B182p	150

## PROTECTION DE LA DIVERSITE COMMERCIALE (ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME)

*La commune de Fuilla n'est pas concernée.*

## LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER (ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

FUILLA		
Eléments de patrimoine bâti ou paysager à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier		
Eléments de patrimoine bâti		
N° sur les documents graphiques	Parcelles cadastrales concernées en tout ou partie	Désignation - Description - Intérêt
18-PAT-01	B258	Ancienne dépendance du monastère Sainte-Marie de Ripoll, la chapelle Saint Clément de la Serra fut construite durant le X <sup>ème</sup> siècle. Les ruines ont été restaurées (abside voûtée en cul de four et portail en marbre rose) : il ne reste plus que le cul-de-four de l'abside, et les murs de la nef sur 1,20 de haut.
18-PAT-02	B285	Eglise Saint Jean Baptiste (XII <sup>ème</sup> siècle) : exemple d'art roman ancien. Implantée dans le Veïnât d'Amunt, elle est attestée dès 1198. C'est un édifice roman de plan classique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une nef centrale à deux travées dont le plafond est voûté en plein cintre avec arcs doubleaux retombant sur des piliers cruciformes</li> <li>- bas-côtés moins élevés (3m50 au lieu de 9m70) et sont couverts de voûtes d'arrêtes. Bas-côtés renforcés à l'extérieur par des contreforts au niveau des doubleaux intérieurs aussi larges que les bas cotés.</li> </ul>
18-PAT-03	A189	Ermitage Notre Dame de Vie (XI <sup>ème</sup> siècle) : vieil ermitage qui apparait dans les textes dès 1040 sous le nom « Sanctus Petrus de Rocha » (Saint-Pierre de la Roche)
18-PAT-04	C154, 155, 157, 158, 880 et 881	Maison forte ou château appelée de la Bulella avec sa chapelle dédiée à Saint Barthélémy du XII <sup>ème</sup> siècle (hameau disparu de La Volella)
18-PAT-05	C670	Dolmen du Pla d'Arques
18-PAT-06	B685	Dolmen de la Serra de Santa Eulalia 1
18-PAT-07	B1300	Dolmen de la Serra de Santa Eulalia 2
18-PAT-08	B1536, 1537	Château de Circet

## ELEMENTS A PROTEGER POUR DES MOTIFS D'ORDRE ECOLOGIQUES (ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune de Fuilla est concernée :

- Cours d'eau liste 1 : la Rotja et ses affluents